

INTÉRESSEMENT 2024

LA CFDT ÉCRIT AU PRÉSIDENT FARANDOU !

Monsieur Jean-Pierre FARANDOU

Président du Groupe Public SNCF

2, place aux Étoiles,
93200 Saint-Denis

Saint Denis, le 6 Mars 2024

Depuis 2015, la CFDT Cheminots est engagée dans la négociation et la mise en œuvre d'accords d'intéressement qui doivent permettre de reconnaître l'implication et l'engagement de chacun des salariés à la performance globale et à la réussite du Groupe Public Ferroviaire.

La très mauvaise loi de 2018 et la transformation du Groupe SNCF en 5 SA, nous ont contraint à négocier un accord d'intéressement pour chacune d'entre elles.

Alors que pour 2023 le résultat net du Groupe s'élève à 1,3 Mds d'euros, et suite aux annonces des primes d'intéressement qui seront versées en Mai 2024, la CFDT Cheminots a écrit au Président Farandou pour dénoncer des montants disparates et extrêmement éloignés les uns des autres !

SA SNCF HOLDING
SA SNCF VOYAGEURS
SA SNCF RÉSEAU
SAS FRET
SA SNCF GARES ET CONNEXIONS

880 €

1328 €

536€

47 €

**En attente du comité de suivi programmé
le 18 Mars**

EXTRAIT DU COURRIER :

Pour la CFDT Cheminots, chaque salarié du Groupe SNCF, quels que soient sa SA, son métier, sa qualification participe aux résultats du Groupe SNCF, annoncés pour 2023 à 1,3 Milliards d'euros.

*En conséquence, Monsieur le Président, parce que l'unité sociale du Groupe SNCF est une valeur forte et que vous en êtes le garant, la CFDT Cheminots vous demande de bien vouloir corriger les écarts de rémunération générés en versant aux salariés lésés **UNE PRIME COMPLÉMENTAIRE.***

**LA CFDT REVENDIQUE ÉGALEMENT L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION
PORTANT SUR UN ACCORD «PARTAGE DE LA VALEUR» AU NIVEAU DU
GROUPE. LA CFDT SE BATTRA TOUJOURS POUR FAIRE RECONNAÎTRE
L'ENGAGEMENT DE TOUTES ET TOUS, SANS DISPARITÉ, SANS
DIFFÉRENCE, SANS INÉGALITÉ**



Pour aller plus loin
Pour consulter l'intégralité du courrier,
Cliquez ou scannez le QR code ci-dessus.

